

Olten, au mois d'août 2018

Brochure d'information pour AR, observateurs d'AR, DEL, responsables d'équipe, entraîneurs licenciés et présidentes des clubs / saison 2018/19

Chers amis du handball

Le coup de départ pour la saison 2018/19 va bientôt sonner, les équipes se sont préparées et les arbitres ont participé aux différentes formations proposées. Durant l'ensemble des cours, les arbitres ont été informés et instruits sur les adaptations des règles de jeu et les points cruciaux à respecter durant la saison à venir.

Nous avons établi cette brochure d'information pour tenter de rapprocher les différents partenaires. Elle contient des informations générales ainsi qu'un résumé des points cruciaux des différents niveaux (populaire, performance et élite). Ce document ainsi que de nombreux autres (formation et informations supplémentaires) sont disponibles sur notre [site internet](http://www.beginners-respect.ch).

L'équipement sera abordé une nouvelle fois à la fin de la brochure. Nous avons essayé de détailler davantage certains points en prenant en compte les questions et remarques reçues au mois de mai 2018. Un point général est à relever : l'équipement ne doit pas dominer les discussions avant et pendant un match. En cas de doute, nous vous remercions de vous fier à votre bon sens.

www.beginners-respect.ch, voici une nouvelle page de notre site internet qui devra aider, à l'avenir, à sensibiliser davantage au **respect** des arbitres dans notre sport. Nous avons besoin de plus d'arbitres motivés, dans toutes les catégories d'âge et de niveau. Tous doivent pouvoir bénéficier d'une formation solide et d'un encadrement rapproché. L'entourage lors des matchs doit reposer sur le respect mutuel et le fair-play. Plusieurs projets seront en cours ces prochains mois pour atteindre les objectifs, et nous vous en tiendrons régulièrement au courant.

Nous recherchons également des personnes prêtes à nous aider en écrivant des articles intéressants sur les arbitres et autres fonctionnaires. Si tu as envie de faire partie de l'«équipe de **communication** AR», merci de m'envoyer un message. Des thèmes intéressants qui portent sur l'arbitrage, des portraits, des histoires insolites et passionnantes sont également les bienvenus.

Je serai aussi reconnaissant de recevoir votre **feedback** concernant cette brochure que nous publions pour la première fois. Constitue-t-elle une plus-value ? Quelles informations manquent, ou ne sont pas nécessaires ? Devrons-nous l'éditer chaque année et servira-t-elle comme complément aux directives ? Chaque remarque/critique, qu'elle soit par écrit ou verbalement, sous le coup des émotions ou longuement réfléchie, nous aidera. Vous pouvez également demander une version imprimée en envoyant un mail à spusr@handball.ch.

Nous vous souhaitons une belle saison sans blessure, avec beaucoup de fair-play entre les équipes et envers les arbitres, observateurs et délégués. Montrons aux jeunes spectateurs et à ceux qui le sont restés combien le handball peut être magnifique !

Salutations sportives

Roger Felder, Responsable Compétition et Arbitres FSH

(roger.felder@handball.ch, 079 211 18 86)

1. IHF: adaptations et interprétations des règles en vue de la saison 2018/19

1.1. Quelles règles ont été adaptées ?

En date du 1er juillet 2018, l'IHF a défini des adaptations dans les domaines suivants:

- Dernières 30 secondes
- But vide
- Choc avec le gardien
- Soins d'un joueur blessé
- Nombre de passes

1.2. Où trouver la documentation ?

<http://ihfeducation.ihf.info/>, puis cliquer sur "Referees/Rule Explanations/New Guidelines 2018"

Malheureusement, l'IHF a publié uniquement la version anglaise. Nous espérons que les versions allemande et française seront bientôt mises à disposition.

Nous vous prions de lire attentivement ce document !

1.3. Séquences vidéo

Notre expert des règles, Hanspeter Knabenhans, a réuni des liens vers des séquences vidéo pour illustrer les différentes thématiques abordées. Tous les liens sont disponibles sur le [site internet](#).

2. Informations de la section Arbitres

2.1. Nouveaux maillots AR:

Tous les arbitres en Suisse reçoivent un maillot supplémentaire en «vert gecko». Ceux-ci ont une inscription sur la manche («beginners-respect.ch»). L'inscription a pour objectif de rendre attentif au fait que les nouveaux arbitres - ainsi que tous les autres - doivent être traités avec respect.

2.2. Code de fair-play

Bien entendu, le code de fair-play s'applique aussi aux arbitres. Les clubs ou leurs fonctionnaires peuvent signaler des comportements inappropriés de la part d'arbitres (roger.felder@handball.ch). Un comportement antisportif ne sera pas toléré, tout comme tout autre comportement contraire au code de n'importe quel autre fonctionnaire.

2.3. Rapports d'AR

Un arbitre établit toujours un rapport lorsque

- le rapport est annoncé sur le terrain au moyen du carton bleu après une faute d'un joueur
- un joueur ou officiel commet une faute après la fin du match
- l'AR a informé le responsable d'équipe ou un autre officiel du club qu'un rapport sera établi (infraction aux règles administratives ou organisationnelles).

Rappel aux arbitres : veuillez toujours informer le responsable d'équipe ou un autre officiel du club de l'établissement d'un rapport avant de quitter la salle de sport (si le carton bleu n'a pas été montré).

2.4. Résultats

Selon les règles de jeu, l'AR est responsable du résultat du match et doit savoir à tout moment le résultat actuel. Lorsqu'un DEL est présent, celui-ci en devient responsable (plus l'AR). Si un enregistrement vidéo peut prouver que le résultat enregistré n'est pas correct, il peut être contesté auprès de l'OCC dans un délai de 72 heures après la fin du match. Dans ce cas, tout le match doit être enregistré. L'OCC pourra alors entamer une procédure.

2.5. Rapports de match

L'AR est responsable de l'exactitude des rapports de matchs, respectivement des données dans le Liveticker. C'est lui qui signe les rapports à la fin du match. Lorsqu'un DEL est présent, celui-ci se charge de ces tâches, une signature de l'AR n'est donc plus nécessaire.

2.6. Temps du match

En LNA et LNB, le temps de pause (15 minutes) est affiché sur le tableau des scores. Dans les autres ligues (10 minutes), l'affichage est souhaité (RC, art. 18, directives).

2.7. Encadrement des AR, observateurs d'AR et DEL dans les salles

Les directives définissent que lors de matchs SHL et SPL, une personne doit être responsable de l'encadrement des officiels. Dans toutes les autres ligues, cette règle serait bien entendu aussi souhaitable. Conditions minimales : vestiaire avec douche à disposition et facile à trouver par l'arbitre. S'il est impossible de réserver un vestiaire à part, le club recevant doit assurer une solution alternative pour que l'arbitre puisse se changer avant et après le match sans être dérangé.

2.8. Engagement des officiels (AR, observateurs d'AR et/ou DEL)

Les AR dirigent eux-mêmes leurs engagements à travers l'utilisation du VAT. Les dates enregistrées sur cette plateforme constituent l'unique base pour les services d'attribution des matchs, car tous y ont accès. Un officiel qui souhaite y laisser un message concernant une journée précise pourra utiliser la fonction suivante :

- Bloquer l'heure de 8.00 à 8.01
- Enregistrer un message court et précis dans cette fenêtre bloquée
- Par exemple : «match souhaité = n° 123456», «au travail jusqu'à 15.30», «engagement uniquement dans le canton xy ce jour-là»

Si un AR souhaite siffler plus que 25 matchs durant la saison, au moins 2 week-ends par mois doivent être à disposition sans restriction. S'il souhaite siffler plus que 40 matchs, le nombre de dates bloquées doit être nettement inférieur. Un nombre élevé de matchs sifflés ne peut pas être atteint en sifflant uniquement dans les ligues les plus élevées, des engagements dans le domaine populaire sont également nécessaires (dès que l'AR souhaite siffler plus que 35 matchs par saison).

L'AR est responsable de vérifier qu'il puisse réellement siffler les matchs planifiés. S'il se rend compte qu'il est impossible de se présenter aux matchs prévus (chevauchement, distances), il doit en informer le service d'attribution dans les plus brefs délais. Si l'AR constate un éventuel conflit d'intérêt, il est également tenu d'en informer le service d'attribution.

3. Informations provenant des cours AR

3.1. Domaine Sport populaire et Performance (sans LNA, LB, SPL1 et SPL2)

Les 5 cours centraux en 2018 Performance/Sport populaire ont été organisés en mai et juin. Chaque cours a été conçu avec les mêmes contenus (3 leçons techniques, test des règles et 1 leçon ASR discussion et assurance qualité).

- Progression

Les critères d'évaluation ont été discutés de manière intensive et doivent être pris en considération à tout moment par les AR.

- Faute d'attaquant

Faute d'attaquant ou provocation de l'adversaire? Les AR ont été sensibilisés à ce sujet en étudiant des séquences vidéo. Des provocations peuvent être sanctionnées de manière progressive.

- Jeu passif / exécution des tirs

Le plus grand problème, ce n'est pas l'application de la nouvelle règle après le signalement du jeu passif. La reconnaissance du jeu passif pose plus de difficulté, parce qu'il est perçu de manière très différente.

Etant donné que des règles n'ont pas encore été fixées dans ce domaine, les AR doivent être attentifs quant aux actions ralentissant volontaires le match (changements tardifs en attaque, engagement ou coup franc tardif) et signaler le jeu passif en conséquence. Si des actions ne correspondent plus au déroulement du match (p.ex. durant la totalité du match, l'engagement a été joué rapidement et à la fin, avec un score serré, l'engagement se fait au ralenti), le signal «jeu passif» doit également être donné.

3.2. Objectif et résumé domaine Sport populaire et Performance

Avec des exemples filmés dans les domaines Performance et Sport populaire, nous avons essayé d'adapter le contenu des leçons au niveau sifflé par les AR présents.

Il a été plus difficile d'obtenir des séquences vidéo des ligues de promotion (juniors) ou des 3e et 4e ligues car souvent, ce matériel n'est pas disponible publiquement. Nous remercions chaleureusement les clubs qui nous mettent à disposition leurs matchs filmés avec l'objectif de pouvoir les utiliser lors des formations. Merci d'envoyer un mail à roger.felder@handball.ch si vous avez ou prévoyez de filmer vos et êtes d'accord de nous les mettre à disposition.

Tous ces exemples nous permettront de rapprocher les visions des AR sur ce genre de situation. Toutes les séquences serviront d'école de pensée et aider les AR de mieux évaluer les situations identiques ou similaires.

Les discussions ont néanmoins aussi montré qu'il y aura toujours des avis divergents. Mais si nous réussissons à diriger les matchs selon notre école de pensée, nous aurons moins de décisions divergentes dans le futur. Ce sera la tâche pour les saisons à venir.

3.3. Domaine Elite (LNA, LNB, SPL1)

Lors de deux cours, les AR, DEL et observateurs d'AR ont reçu beaucoup d'informations; à l'aide de beaucoup d'exemples pratiques et de discussions, nous avons tenté de diminuer les divergences d'avis. Les fonctionnaires ont également pu profiter de la présence et de l'échange avec différentes personnalités (Michael Suter, sélectionneur national, Misha Kaufmann, entraîneur LNA

HSC Suhr Aarau, Adrian Brünger, entraîneur LNA Pfadi Winterthur et Mirco Stadelmann, SPL1 SPONO Eagles, en remplacement de Urs Mühlethaler).

Pour la première fois, les AR, observateurs et DEL Sport d'élite ont suivi la première partie du cours séparément afin de se concentrer sur leurs domaines. Le 18 août a eu lieu la deuxième partie commune avec les thèmes principaux suivants:

- Préparation à l'aide de vidéos de match, de statistiques des équipes et des joueurs
- Lisibilité de la ligne d'arbitrage, régularité durant 60 minutes
- Comportement sur le banc de touche et organisation du match
- Communication et apparition

4. Informations du domaine Assurance qualité

4.1. Généralités

L'Assurance qualité de la section Arbitres est composée de trois niveaux: Elite, Performance et Sport populaire. Vous trouverez les responsables et contacts sur notre site internet.

La tâche principale consiste à encadrer, développer et évaluer les AR durant leur carrière. Les nouveaux AR sont formés, s'engagent pour la première fois lors de tournois et y sont encadrés par des observateurs - par la suite, ils intègrent le championnat régulier. Chaque AR reçoit une feuille d'évaluation qui permet de planifier l'encadrement à moyen terme. Selon leurs compétences et intérêts, les AR peuvent être promus à l'interne des niveaux après observation. Les AR sifflent en pair dès le niveau Performance au plus tard.

Le domaine évalue les observations durant le championnat et en tire des conclusions pour les formations et perfectionnements futurs du domaine Formation. Dans le même cadre, des mesures d'accompagnement sont prévues suite à des évaluations d'AR mitigées. En même temps, les AR évaluent l'encadrement des observateurs et permettent ainsi de perfectionner leur travail.

4.2. Saison 2017/2018

Les thèmes principaux des cours centraux de l'été 2017 avaient été: exécution des tirs, progression, positionnement et, pour la première fois, une leçon provenant directement du domaine Assurance qualité. Les mises en œuvre ont été évaluées jusqu'à Noël, montrant entre autres que dans le sport populaire, la progression doit être travaillé davantage tout comme l'apparition des AR. Au niveau Performance, des paires ont été sélectionnées pour les matchs finaux, et les paires du cadre A (Elite) ont pu suivre une formation continue. En fin de saison, les observations ont une nouvelle fois été évaluées et ont donné lieu à des mesures de perfectionnement.

4.3. Préparations de la saison 2018/19

Au mois de mai 2018 a eu lieu le premier cours adressé aux observateurs Performance/Elite. Les nouveaux observateurs y ont été préparés à leurs responsabilités. Nous distinguons 3 moments:

- Avant le match: préparer l'AR au match;
- Pendant le match: l'observation est au premier plan;
- Après le match: analyse des performances (exigences du match, performances selon la feuille d'évaluation). La priorité absolue n'est pas de discuter des détails, mais d'indiquer à l'AR une vision/image de son niveau actuel. 2 conseils généraux doivent en découler.

Des orientations concrètes sont nécessaires au perfectionnement d'un AR. La tâche de l'observateur n'est pas simple et demande une bonne compréhension handballistique, du travail de gestion et avant tout de grandes capacités de communication.

Vous trouverez tous les documents des cours organisés sur notre site internet. Dans le domaine Elite, nous distinguons de plus la fonction du DEL: il est responsable du management de la table de chronométrage et a des attributions particulières. Les matchs de LNA et LNB, tant chez les Hommes que chez les Dames, sont très exigeants et demandent des compétences spécifiques de la part du DEL. Lors de travaux de groupe, nous nous sommes penchés sur les tâches dans ce domaine et avons mis en place une ligne commune.

Lors des cours centraux des domaines Sport populaire et Performance, un match a été analysé en commun et une idée directrice expliquée du point de vue de l'Assurance qualité. Les discussions animées ont démontré l'importance des échanges et du perfectionnement continu des AR. Les thèmes principaux évalués durant la saison précédente ont été traités lors des leçons.

Lors du cours central dans le domaine Elite, un projet a été lancé pour améliorer la compétence d'apparition des AR. Sur le fond, il s'agit de rapprocher les différents avis présents parmi les AR et DEL dans des situations précises telles que

- le jeu passif
- disqualification
- préparation du match, en collaboration avec le DEL et l'observateur
- respect des règles sur le banc de touche, c'est-à-dire le DEL doit être plus attentif à ce que les réclamations optiques soient diminuées (mains sur la tête, se lever, gestes exagérés, etc.)

Ce projet sera élargi aux autres domaines durant les saisons à venir.

4.4. Pour notre sport

Qu'il s'agisse d'un match de 4e ligue Hommes, de M18 Filles Inter ou d'un match de play-out, notre sport a besoin d'AR compétents, capables de diriger des matchs complexes.

A l'avenir, une attention particulière sera portée sur l'encadrement des nouveaux arbitres. Ils devront être accompagnés, encadrés et soutenus de manière plus intense encore. Dans cette optique, nous souhaitons permettre aux observateurs formés spécifiquement à cette tâche de prendre place à la table de chronométrage. Ils n'auront pas les mêmes attributions que les DEL Elite, ne devront pas intervenir dans le match, mais pourront réagir convenablement si un coach s'en prend à l'arbitre au cours du match. Cela fera partie intégrante de la thématique «Protection des nouveaux arbitres».

Nous nous réjouissons d'avoir votre feedback, et vous souhaitons une belle saison 2018/19.

5. Mise en œuvre „IHF Rules of the Game: Regulations on Protective Equipment and Accessories“

Informations complémentaires au sujet de la mise en œuvre dès la saison 18/19 (Championnat et Coupes organisés par la FSH)

5.1. Protection faciale/pour la tête / Hade/face protection

S'applique à toutes les ligues: le port de masques et casques est interdit à tous les joueurs (gardien compris), aucune possibilité de jouer. Un écarteur nasal est autorisé lorsqu'il s'agit de matériau souple et monochrome. Si un doute persiste quant à la souplesse ou à la couleur, l'AR devra le mentionner. Le joueur a néanmoins le droit de jouer avec l'écarteur.

5.2. Bandeaux / Headbands

S'applique à toutes les ligues: le port de bandeaux durs et rigides (inélastique) est interdit. Si des doutes persistent, l'OCC peut accorder une autorisation écrite après avoir contrôlé l'article en question ; cette autorisation doit être montrée à l'AR avant le début du match. Dans le cas contraire, le joueur portant le bandeau n'a pas le droit de jouer.

5.3. Lunettes / Glasses and goggles

S'applique à toutes les ligues: pour des raisons liées à la prise en charge par l'assurance, les lunettes avec une composante rigide ne sont pas autorisées.

ATTENTION: il arrive souvent dans le sport populaire que les enfants portent des lunettes conventionnelles. Nous vous rendons explicitement attentif au fait que l'assurance responsabilité civile refusera de payer les frais d'un éventuel accident impliquant votre enfant ou un joueur adverse !

5.4. Protection des dents / Tooth protection

S'applique uniquement à la SHL et SPL: en cas d'infraction, la/le joueur/se a le droit de jouer, mais le DEL, observateur ou AR doivent mentionner l'infraction sur le rapport du match (photo souhaitable). Une amende peut être prononcée.

5.5. Protection d'épaule et manchons de compression (bras) / Shoulder protection and compression sleeves

- Protection d'épaule

S'applique à toutes les ligues: la/le joueur/se n'est pas autorisé/e à jouer avec la protection d'épaule interdite. En cas de doute, l'OCC peut accorder une autorisation écrite après avoir contrôlé l'article en question ; cette autorisation doit être montrée à l'AR avant le début du match. Dans le cas contraire, le/la joueur/se n'a pas le droit de jouer.

- Manchon de compression

S'applique uniquement à la SHL et SPL: en cas d'infraction, la/le joueur/se a le droit de jouer, mais le DEL, observateur ou AR doivent mentionner l'infraction sur le rapport du match (photo souhaitable). Une amende peut être prononcée.

5.6. **Protection des coudes** / Elbow protection

S'applique à toutes les ligues: la/le joueur/se n'est pas autorisé/e à jouer avec la protection des coudes interdite. En cas de doute, l'OCC peut accorder une autorisation écrite après avoir contrôlé l'article en question ; cette autorisation doit être montrée à l'AR avant le début du match. Dans le cas contraire, le/la joueur/se n'a pas le droit de jouer.

5.7. **Protection des genoux** / Knee protection

S'applique à toutes les ligues: la/le joueur/se n'est pas autorisé/e à jouer avec la protection des genoux interdite. En cas de doute, l'OCC peut accorder une autorisation écrite après avoir contrôlé l'article en question ; cette autorisation doit être montrée à l'AR avant le début du match. Dans le cas contraire, le/la joueur/se n'a pas le droit de jouer.

5.8. **Manchons de compression (mollets)** / Compression calf supports

S'applique uniquement à la SHL et SPL: en cas d'infraction, la/le joueur/se a le droit de jouer, mais le DEL, observateur ou AR doivent mentionner l'infraction sur le rapport du match (photo souhaitable). Une amende peut être prononcée.

5.9. **Protection des chevilles** / Ankle joint protection

S'applique à toutes les ligues: la/le joueur/se n'est pas autorisé/e à jouer tant que la cheville n'est pas tapée correctement.

5.10. **Vêtements** : Maillots à manches longues, thermo-shorts (longs, courts), pantalons, chaussettes, t-shirts

S'applique uniquement à la SHL et SPL: en cas d'infraction, la/le joueur/se a le droit de jouer, mais le DEL, observateur ou AR doivent mentionner l'infraction sur le rapport du match (photo souhaitable). Une amende peut être prononcée.

Remarque concernant le maillot officiel du match: selon la règle 4:8, le numéro du joueur doit être visible sur le devant et le dos du maillot. Dans les ligues nationales, cette règle doit être respectée obligatoirement, une infraction pourra être amendée. Dans le sport populaire (Hommes 3^e et 4^e ligue, Dames 2^e et 3^e ainsi que les ligues juniors Promotion), cela doit également devenir une règle. Les AR sont tenus de mentionner l'infraction sur le rapport du match afin que la section Compétition puisse contacter le club en question.

5.11. **Accessoires** / Accessories

- *Boucles d'oreille, piercings, gants et languettes, dépôt de produits collants*

S'applique à toutes les ligues: la/le joueur/se (gardien compris) n'est pas autorisé/e à jouer.

Remarque: selon la règle 4:9, le port d'objets représentant un danger potentiel pour les joueurs n'est pas autorisé. Cette règle s'applique également aux ongles. Que ce soit de manière intentionnelle ou non, les ongles trop longs peuvent causer des blessures et doivent être tapés ou coupés en cas de doute (règle 4:9, paragraphe 4, phrase 1).

- *Brassard de capitaine, bandeau éponge*

S'applique uniquement à la SHL et SPL: en cas d'infraction, la/le joueur/se a le droit de jouer, mais le DEL, observateur ou AR doivent mentionner l'infraction sur le rapport du match (photo souhaitable). Une amende peut être prononcée.